

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation de la charte d'engagements réciproques du Réseau loisirs handicap 92**

Rapporteur : Francis Brunelle

SAIS 92 (service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) a un statut associatif et a pour mission : l'accompagnement des familles, l'information et la sensibilisation et la représentation dans les institutions.

Le Réseau loisirs handicap 92 mis en place en 2006 par SAIS 92, est un dispositif visant à favoriser l'accès aux activités municipales pour les enfants et jeunes handicapés ainsi que l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures périscolaires et sur les temps de vacances.

La Ville a rejoint ce réseau en juin 2017, à l'instar de 31 autres Villes du département.

Le Réseau loisirs handicap 92 rassemble différents acteurs tels que :

- la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- la caisse d'allocations familiales (CAF),
- la direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine,
- l'association des maires des Hauts-de-Seine,
- et les villes ayant rejoint le réseau SAIS 92

Il propose à ces partenaires de signer une charte d'engagements réciproques.

Les communes qui appartiennent au Réseau s'engagent au travers de cette charte à :

- favoriser l'accueil de tous les enfants en situation de handicap dans les structures,
- désigner un référent loisirs handicap,
- utiliser le livret d'accueil développé par le réseau,
- développer la communication envers les familles, fluidifier le parcours des personnes handicapées,
- participer aux réunions organisées par le Réseau et recevoir, à tour de rôle, les participants,
- participer et organiser, à tour de rôle, des rencontres entre élus.

La Ville est engagée, depuis de nombreuses années, sur la prise en compte du handicap à différents niveaux (mise en place du comité de la ville pour tous, approbation d'un Ad'AP) ; elle a également nommé un référent qui propose un accompagnement adapté tant pour les enfants et jeunes à besoins spécifiques que pour leur famille et les équipes sur les lieux d'accueil.

Relais transversal (petite enfance-enfance-jeunesse) de l'action d'accueil sur le terrain, le référent joue un rôle d'interface entre les différents acteurs. Il participe au programme de journées d'échanges et de formation proposé aux référents du Réseau à partir des évaluations effectuées par les différents participants.

L'accueil en structure de loisirs et vacances vise à l'épanouissement des enfants en les aidant à grandir en collectivité. Il donne la possibilité aux enfants porteurs de handicap de développer leur autonomie, de renforcer leurs capacités sociales et relationnelles en favorisant leurs interactions avec le groupe, de prendre confiance en eux.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte d'engagements réciproques du Réseau loisirs handicap 92 et d'autoriser le maire à la signer.